

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MARS 1869.

**Rapport de la Commission des Travaux publics,
chargée d'examiner le Projet de Loi qui affecte
au renouvellement du matériel des transports,
jusqu'à concurrence d'un million, les sommes
qui resteront sans emploi à la fin de l'année
1868, sur certaines allocations du Budget du
Département des Travaux publics.**

(Voir les N° 13 et 50 de la Chambre des Représentants et le n° 66 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE LABBEVILLE-WINCQX, STIELLEMANS et le Baron
DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Département des Travaux publics, par suite de réductions obtenues dans les adjudications, sur les prévisions du Budget, se trouve en possession d'une somme de quinze cent mille francs ; il demande à être autorisé à en distraire un million pour l'affecter au renouvellement du matériel du transport.

Le Gouvernement expose avec infiniment de logique, que le réseau de l'Etat s'étant augmenté de 175 kilomètres et le mouvement des marchandises s'étant élevé de 4,479,000 tonnes à 6,530,000, il en résulte une circulation plus active du matériel et, par conséquent, son usure plus grande et la nécessité d'aviser à des moyens qui permettent de faire face aux besoins plus considérables.

Votre Commission, appréciant la sagesse et l'opportunité de l'emploi des fonds disponibles, demandé par le Gouvernement, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE.